

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 23 MAI 2023**

**Délibération n° 024 - 2023**

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance :** Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS -  
Françoise ROUX - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON  
- Bertrand BREVET – Gaëlle DIMBERTON – Nina ZACCAGNINO – Mireille GROSSELIN - Fabrice  
THOMASSON - Marie-Noëlle PRUDENT.

**Membres excusés :** Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Mathilde VERNET  
(pouvoir à Christelle PERROUD) - Ludovic VINCENT (pouvoir à Jean-Yves BREVET) - Stéphanie  
LAURENCIN (Pouvoir à Fabrice THOMASSON).

**Membre absent :** Pierre-Yves RAVIER

**Membres présents à la séance :** 14

**Membres excusés :** 4

**Secrétaire de séance :** Bertrand BREVET

**OBJET :** Société Publique Locale «IN TERRA » :

- Cession par la commune d'une partie de la participation au capital,
- Projet d'augmentation du capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription

**Rapporteur :** Jean-Yves BREVET

**I) APPROBATION DE LA CESSION PAR LA VILLE D'UNE PARTIE DE SA PARTICIPATION AU CAPITAL DE  
LA SPL « IN TERRA »**

Il est envisagé que la Ville cède 20 actions sur les 25 dont elle est titulaire au capital de la SPL « IN  
TERRA », représentant 4,08% du capital social de la Société.

La cession des titres serait réalisée à leur valeur nominale, soit 500 euros par action correspondant,  
pour la cession des 20 actions, à une somme globale de 10 000 euros.

La cession serait réalisée au bénéfice des quatre communes Cessionnaires suivantes :

- Péronnas, pour 5 actions soit un prix de 2 500 euros ;
- Ceyzériat, pour 5 actions soit un prix de 2 500 euros ;
- Marsonnas, pour 5 actions soit un prix de 2 500 euros ;
- Polliat, pour 5 actions soit un prix de 2 500 euros.

L'approbation de la cession ci-avant détaillée serait, conformément à l'article 14 des statuts de la SPL et aux dispositions des articles L.228-23 et suivants du Code de commerce, sous la condition suspensive de l'agrément du Conseil d'administration de la SPL « IN TERRA ».

## II) APPROBATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SPL « IN TERRA »

Il est également souhaité l'augmentation du capital de la SPL « IN TERRA » par la création de 25 actions nouvelles, soit une augmentation de capital en numéraire de 12 500 euros.

L'augmentation du capital social serait décidée avec :

- suppression du Droit Préférentiel de souscriptions des actionnaires en place, tel que prévu à l'article 8.1 des statuts ;
- délégation de pouvoir au Conseil d'administration pour constater la réalisation de l'opération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir débattu,

À l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** la cession par la Ville de 20 actions détenues dans le capital de la SPL « IN TERRA », à leur valeur nominale de 500 euros, sous la conditions suspensive de l'agrément à donner par le Conseil d'administration de la SPL, à :
  - o la Commune de Péronnas, pour 5 actions soit un prix de 2 500 euros ;
  - o la Commune de Ceyzériat, pour 5 actions soit un prix de 2 500 euros ;
  - o la Commune de Marsonnas, pour 5 actions soit un prix de 2 500 euros ;
  - o la Commune de Polliat, pour 5 actions soit un prix de 2 500 euros ;
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer les actes de cession correspondants, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes nécessaires auxdites cessions ;
- **APPROUVE** le projet d'augmentation du capital de la SPL « IN TERRA » de 12 500 euros par émission de 25 actions nouvelles de 500 euros de valeur nominale avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription ;
- **AUTORISE** en conséquence le représentant de la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL « IN TERRA » à approuver ladite augmentation du capital social et la modification corrélative des statuts.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,  
Le Maire,



The stamp is octagonal with a blue border. The text 'MAIRIE DE MONTFEY-BREVET' is written around the top inner edge, and '01340 (AIN)' is at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature is written over the stamp.

Jean-Yves BREVET